



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

L'Etat de Vaud renforce sa stratégie énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique

Déterminé à répondre aux enjeux énergétiques et climatiques majeurs du canton, le Conseil d'Etat adopte une nouvelle version de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Ambitieuse, cette stratégie fixe deux objectifs de taille à l'horizon 2050 : réduire la consommation d'énergie par habitant de près de 60% et couvrir 50% des besoins énergétiques du canton par des ressources renouvelables. L'Etat entend ainsi renforcer son soutien au virage énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en assurant prospérité et qualité de vie à la population vaudoise.

La nouvelle CoCEn, validée par le Conseil d'Etat, affiche les ambitions du Canton pour assurer la transition énergétique en terres vaudoises dans la foulée de la Stratégie 2050 du Conseil fédéral, plébiscitée le 21 mai 2017 par 73,5% des Vaudoises, le taux d'acceptation le plus élevé de tous les cantons (58.2% au niveau suisse). Les objectifs centraux fixés à un horizon de 30 ans visent un canton consommant près de 60% d'énergie en moins par habitant et couvrant la moitié de ses besoins par des sources renouvelables. Cette vision est à la hauteur des enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique.

Trois axes stratégiques

Les axes stratégiques de la CoCEn comprenant au total 16 cibles sont de trois natures : la consommation, la production et l'infrastructure. En termes de consommation, le défi consiste à réduire l'usage d'énergie dans tous les secteurs de la société (habitat, mobilité, collectivités publiques, industrie, services). D'un point de vue production et infrastructure figurent notamment le développement des énergies renouvelables locales, des systèmes de stockage et des réseaux thermiques, ainsi que le déploiement des bornes de recharge pour la mobilité électrique.

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération prévoit la sortie du nucléaire et le respect des engagements pris par 195 États, dont la Suisse, lors de la COP 21 à Paris

(2015) visant à contenir le réchauffement climatique. Au cœur des cibles définies par la CoCen figurent la protection du bien-être socio-économique et l'élimination des nuisances environnementales et sanitaires.

Coût, inertie et acceptabilité

La CoCen démontre que le coût de la transition énergétique sera inférieur de 22% au coût d'un système énergétique basé sur le statu quo. Malgré cet avantage économique, le Conseil d'Etat constate que la transition énergétique se heurte à certains freins, notamment en termes d'acceptation des nouvelles technologies et d'accès au capital pour l'achat d'équipements efficaces ou pour la rénovation.

Les bas prix actuels de l'énergie en Europe, que ce soit celui du pétrole ou de l'électricité rendent plus difficile encore les évolutions comportementales et rallongent les retours sur investissements. Pour abaisser ces barrières, la CoCen identifie plusieurs leviers d'action en matière de formation et sensibilisation, d'incitation financière (exemples : fiscalité écologique, de soutien à la recherche et au développement), de régulation (législation, réglementation) et d'exemplarité (Canton, communes, associations...).

Subventions et impacts socio-économiques

Engagé depuis plusieurs années déjà dans la transition énergétique, le Canton de Vaud entend renforcer son soutien au développement des énergies renouvelable et à l'efficacité énergétique. Afin de disposer d'un Fonds cantonal pour l'énergie à la hauteur des enjeux auxquels le canton fait face, le Gouvernement propose au Grand Conseil, par un Exposé des motifs de projet loi (EMPL) modifiant l'art. 40 de la loi vaudoise sur l'énergie et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Mischler et consorts (18_POS_089), une élévation de la taxe cantonale sur l'électricité. Fixée actuellement à 0,18 ct/kWh (plafond arrêté à 0,2 ct/kWh), le Gouvernement entend introduire, dès 2020, une taxe de 0,6 ct/kWh, avec une progression possible en cas de besoin jusqu'à maximum 1 ct/kWh. L'EMPL soumis au Parlement répond par ailleurs à l'interpellation Vassilis Venizelos (18_INT_15) « La transition énergétique, il faut s'en donner les moyens ».

Le Conseil d'Etat met en exergue le fort potentiel économique représenté par la transition énergétique. A ce propos, il rappelle que, par exemple, le Programme Bâtiments de soutien à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables présente un facteur multiplicateur de 1 à 5-6 : un franc de subvention (cantonale et fédérale) génère 5 à 6 francs d'investissement dans le canton. De 2012 à 2018, le Programme Bâtiments a ainsi induit près de 700 millions d'investissements dans le canton. En termes d'emplois, le Département du territoire et de l'environnement, qui pilote la CoCen, relève que le nombre d'emplois liés à la transition énergétique dans le canton de Vaud peut progresser de +57% d'ici à 2050 selon l'estimation du calculateur énergétique Vaud-Energyscope développé par l'EPFL.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2019

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État
DJES, François Vuille, délégué à la transition énergétique, Direction générale de
l'environnement

Portail énergie de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/energie --> politique énergétique